



Administrations locales - Dépenses en immobilisations Chiffres réels 2000

Formule A19

Confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire
in English, please check

Veillez corriger noms et adresse si nécessaire ci-dessus.

Veuillez remplir et envoyer: <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 5px;">un exemplaire</div>	À: Unité des institutions publiques Division des opérations et de l'intégration Statistique Canada Ottawa (Ontario) K1A 0T6	Date limite de réception: <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 5px;">22 août 2001</div>
---	--	---

Cette enquête est effectuée par la Division des institutions publiques. Elle vise à recueillir des renseignements financiers des administrations locales permettant l'estimation des statistiques financières pour toutes les administrations locales bien avant l'achèvement des rapports statistiques. Les résultats de l'enquête seront agrégés par fonction et sous forme de bilan et seront soumis à plusieurs divisions de Statistique Canada.

La collecte de ces renseignements est autorisée par la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, Chapitre S19.

Les données résultant de cette enquête sont incluses dans les publications intitulées "Investissements privés et publics au Canada" et "La construction au Canada". Ces publications aident les analystes s'intéressant à l'évaluation du potentiel d'emploi pour le travail, des matériaux et des services pour chaque province et territoire. Les totaux sont publiés de façon à préserver la confidentialité tel que requis par la Loi sur les statistiques.

ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS:

Afin d'éviter tout chevauchement des enquêtes et de fournir des statistiques uniformes, Statistique Canada mène cette enquête aux termes d'accords conjoints conclus en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19, pour l'échange de renseignements avec les bureaux de la statistique de Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, pour les répondants de ces différentes provinces; et en vertu de l'article 12 pour le rassemblement conjoint et l'échange de renseignements avec le Ministère du Trésorier provincial de l'Île-du-Prince-Édouard, le Ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, le Ministère des Ressources Naturelles de

la Nouvelle-Écosse, la Division de l'économie et de la planification budgétaire de "Alberta Treasury", le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest, le Bureau de la statistique de Nunavut, le Bureau de la statistique du Yukon et Ressources Naturelles Canada.

Statistique Canada conclut des ententes en vertu de l'article 11 seulement avec les bureaux provinciaux de la statistique qui ont des lois de la statistique semblables à la loi fédérale. Ces bureaux provinciaux ont l'autorité de recueillir cette information et ont les mêmes normes de confidentialité et de pénalités pour divulgation d'information confidentielle que la Loi sur la statistique fédérale. Les ententes avec les agences en vertu de l'article 12 exigent qu'elles gardent toute information confidentielle et qu'elles s'en servent seulement à des fins statistiques et de recherche.

Les accords aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique ne s'appliquent pas aux répondants qui s'opposent à l'échange de renseignements dans une lettre jointe au questionnaire dûment rempli et adressé au statisticien en chef du Canada.

Les données demandées comprennent les chiffres réels pour 2000.

Les techniques d'estimation nécessitent l'obtention des données de cette année pour chaque administration locale enquêtée. Lorsque les données réelles pour 2000 ne sont pas disponibles, **veuillez fournir votre meilleure estimation.**

Si vous avez de la difficulté à remplir le questionnaire, téléphonez à l'Unité des institutions publiques, au (613) 951-1676; télécopieur: 1-800-755-5514 (sans frais); courriel: piu/uip@statcan.ca.

Les renseignements demandés COMPRENNENT les données pour les services des eaux et des égouts, mais NON les données pour les transports en commun, les services de gaz, de téléphone et d'électricité, ainsi que les hôpitaux et les écoles.

VOIR LES INSTRUCTIONS À LA PAGE 7

Des tableaux normalisés ou personnalisés des résultats de l'enquête sont disponibles en communiquant avec la coordonnatrice de la diffusion des données et des relations externes de la Division des institutions publiques au (613) 951-0767.

Nom de la personne qui remplit cette déclaration: _____ Titre officiel: _____	Numéro de téléphone: _____ _____ Numéro de télécopieur: _____ _____ Courrier électronique: _____	Date de la déclaration: <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> _____ _____ 2 0 0 1 </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%; font-size: small;"> Jour Mois Année </div> </div>
--	--	---

TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES / TAXE DE VENTE HARMONISÉE
 Nous demandons que le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) payé par votre municipalité soit déclaré NET des crédits de taxe et rabais aux pages 2 à 6 du questionnaire. Nous prévoyons que certains répondants ne pourront pas déclarer leurs données de cette façon. Veuillez indiquer ici (cocher une case seulement) comment la TPS / TVH sera déclarée.

1. TPS / TVH nette	001
2. TPS / TVH brute	002
3. Pas de TPS / TVH	003
4. Autre (préciser) _____	004

**RÉSERVÉ À
STATISTIQUE CANADA**

Source	005
Contrôle	
Vérification	
Date	
Entrée	

SECTION A: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES (sans les réparations et l'entretien)

Voir les instructions à la page 7.

CODES (inscrire les combinaisons de la page 8)		BÂTIMENTS, TRAVAUX DE GÉNIE ET TERRAINS				RENSEIGNEMENTS CONNEXES	
		CHIFFRES RÉELS 2000				Durée de vie utile prévue des actifs neufs colonnes 3 et 4	Durée de vie utile restante prévue des actifs usagés colonne 5
		Actifs neufs (y compris les additions)	Rénovation, ravalement, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation	Actifs usagés	Terrains		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Code de fonction	Code d'actif	(milliers de dollars)				(nombre d'années)	
006		007	008	009	010	011	012
013		014	015	016	017	018	019
020		021	022	023	024	025	026
027		028	029	030	031	032	033
034		035	036	037	038	039	040
041		042	043	044	045	046	047
048		049	050	051	052	053	054
055		056	057	058	059	060	061
062		063	064	065	066	067	068
069		070	071	072	073	074	075
076		077	078	079	080	081	082
083		084	085	086	087	088	089
090		091	092	093	094	095	096
097		098	099	100	101	102	103
104		105	106	107	108	109	110
111		112	113	114	115	116	117
118		119	120	121	122	123	124
125		126	127	128	129	130	131
132		133	134	135	136	137	138
139		140	141	142	143	144	145
146		147	148	149	150	151	152
153		154	155	156	157	158	159
160		161	162	163	164	165	166
167		168	169	170	171	172	173
174		175	176	177	178	179	180
181		182	183	184	185	186	187
188		189	190	191	192	193	194
195		196	197	198	199	200	201
TOTAL		413	414	415	416		

Si vous déclarez des dépenses importantes pour les codes des actifs 29, 59 et 69, veuillez préciser ci-dessous:

SECTION A (fin): DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES (sans les réparations et l'entretien)

Voir les instructions à la page 7.

CODES (inscrire les combinaisons de la page 8)			MACHINES ET MATÉRIEL			RENSEIGNEMENTS CONNEXES	
			CHIFFRES RÉELS 2000			Durée de vie utile prévue des actifs neufs colonnes 11 et 12	Durée de vie utile restante prévue des actifs usagés colonne 13
			Actifs neufs (y compris les pièces de remplacement importantes)	Rénovation, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation	Actifs usagés		
(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
Code de fonction	Code d'actif	(milliers de dollars)			(nombre d'années)		
423		424	425	426	427	428	
429		430	431	432	433	434	
435		436	437	438	439	440	
441		442	443	444	445	446	
447		448	449	450	451	452	
453		454	455	456	457	458	
459		460	461	462	463	464	
465		466	467	468	469	470	
471		472	473	474	475	476	
477		478	479	480	481	482	
483		484	485	486	487	488	
489		490	491	492	493	494	
495		496	497	498	499	500	
501		502	503	504	505	506	
507		508	509	510	511	512	
513		514	515	516	517	518	
519		520	521	522	523	524	
525		526	527	528	529	530	
531		532	533	534	535	536	
537		538	539	540	541	542	
543		544	545	546	547	548	
549		550	551	552	553	554	
555		556	557	558	559	560	
561		562	563	564	565	566	
567		568	569	570	571	572	
573		574	575	576	577	578	
579		580	581	582	583	584	
585		586	587	588	589	590	
TOTAL		772	773	774			

Si vous déclarez des dépenses importantes pour le code de l'actif 9099, veuillez préciser ci-dessous:

SECTION B: DÉPENSES NON-CAPITALISÉES POUR LES RÉPARATIONS ET L'ENTRETIEN DES IMMOBILISATIONS - CHIFFRES RÉELS 2000 (instructions, poste 23)

	(milliers de dollars)
1. Total des réparations et de l'entretien – Bâtiments et travaux de génie	777
2. Total des réparations et de l'entretien – Machines et matériel	778
3. TOTAL GÉNÉRAL DES RÉPARATIONS ET DE L'ENTRETIEN	779

SECTION C: SUBVENTIONS DE NATURE CAPITALE DES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALE ET PROVINCIALES ET DE LEURS ORGANISMES / ENTREPRISES - CHIFFRES RÉELS 2000 (instructions, poste 24)

FONCTIONS:	Fédérale		Provinciales	
	Administration	Organismes / entreprises	Administrations	Organismes / entreprises
	(1)	(2)	(3)	(4)
	(milliers de dollars)		(milliers de dollars)	
1. Administration générale	782	783	784	785
2. Protection des personnes et de la propriété	786	787	788	789
3. Transports et communications	790	791	792	793
4. Environnement (y compris les services d'eau)	794	795	796	797
5. Santé	798	799	800	801
6. Services sociaux	802	803	804	805
7. Mise en valeur du territoire: Logement	806	807	808	809
8. Autres	810	811	812	813
9. Loisirs et culture	814	815	816	817
10. Autres (préciser) _____	818	819	820	821
11. TOTAL	822	823	824	825

SECTION D: VENTILATION DES DÉPENSES DE L'ENVIRONNEMENT - CHIFFRES RÉELS 2000 (instructions, poste 25)

Dépenses	Fonction	Bâtiments, travaux de génie et terrains			Machines et matériel		
		Total des dépenses de la page 2	Dépenses pour travaux exécutés à son propre compte	Dépenses pour travaux exécutés par des entrepreneurs	Total des dépenses de la page 3	Dépenses pour travaux exécutés à son propre compte	Dépenses pour travaux exécutés par des entrepreneurs
		(1) = (2) + (3)	(2)	(3)	(4) = (5) + (6)	(5)	(6)
1. Approvisionnement d'eau	41	1075	1076	1077	1078	1079	1080
2. Égouts vannes et collecteurs (sans les égouts pluviaux)	42	1081	1082	1083	1084	1085	1086
3. Évacuation des ordures ménagères (inclure le recyclage)	43	1087	1088	1089	1090	1091	1092
4. Autres services d'hygiène du milieu	49	1093	1094	1095	1096	1097	1098

SECTION E: ALIÉNATION/VENTE D'IMMOBILISATIONS - CHIFFRES RÉELS 2000 (instructions, poste 26)

CODE (inscrire les codes de la page 8)	Prix de vente	Coût en capital accumulé	Âge
(1)	(2)	(3)	(4)
Code d'actif	(milliers de dollars)		(nombre d'années)
838	839	840	841
842	843	844	845
846	847	848	849
850	851	852	853
854	855	856	857
858	859	860	861
862	863	864	865
866	867	868	869
870	871	872	873
874	875	876	877
TOTAL	918	◆	

SECTION F: ANALYSE DES RAISONS DE L'ALIÉNATION/VENTE D'IMMOBILISATIONS - CHIFFRES RÉELS 2000 (instructions, poste 27)

	% du coût en capital accumulé total de la colonne 3 section E
1. Fin de la durée de vie utile attendue	921 %
2. Dégâts ou destruction	922 %
3. Technologie dépassée	923 %
4. Non économique en énergie	924 %
5. Actifs inutiles (surplus)	925 %
6. Autres (préciser ci-dessous)	926 %
	◆ 100%

SECTION G: ANALYSE DES RAISONS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (exclure les actifs usagés et les terrains) - CHIFFRES RÉELS 2000

(instructions, poste 27)

	Bâtiments et travaux de génie	Machines et matériel
	% de la somme des colonnes 3 et 4 Section A	% de la somme des colonnes 11 et 12 Section A
	(1)	(2)
	929	930
1. Capacité accrue et/ou nouvelle installation	%	%
2. Remplacement et/ou modernisation	%	%
3. Lutte et suppression de la pollution	%	%
4. Amélioration au milieu de travail (santé, sécurité, sûreté, etc.)	%	%
5. Réduction du coût de l'énergie	%	%
6. Autres (préciser) _____	%	%
	100 %	100 %

SECTION H: ANALYSE DES RAISONS DES CHANGEMENTS AUX PROJETS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS - CHIFFRES RÉELS 2000

(instructions, poste 28)

Ne remplir cette partie que si elle contient des changements importants par rapport aux dépenses déclarées sur le questionnaire vert (enquête sur les chiffres provisoires de 2000).	Bâtiments, travaux de génie et terrains	Machines et matériel
	(1)	(2)
	(Cocher les cases appropriées)	
1. Abandon (indéfini) des plans	943 <input type="checkbox"/>	944 <input type="checkbox"/>
2. Report des plans à des années ultérieures	945 <input type="checkbox"/>	946 <input type="checkbox"/>
3. Réduction de la taille du, ou des, projets prévus	947 <input type="checkbox"/>	948 <input type="checkbox"/>
4. Accroissement de la taille du, ou des, projets prévus actuellement	949 <input type="checkbox"/>	950 <input type="checkbox"/>
5. Addition de projets aux plans actuels	951 <input type="checkbox"/>	952 <input type="checkbox"/>
6. Projets en avance sur le calendrier	953 <input type="checkbox"/>	954 <input type="checkbox"/>
7. Projets en retard sur le calendrier	955 <input type="checkbox"/>	956 <input type="checkbox"/>
8. Meilleurs renseignements ou procédures de déclaration révisées	957 <input type="checkbox"/>	958 <input type="checkbox"/>
9. Changements dans l'attribution de subventions de nature capitale	959 <input type="checkbox"/>	960 <input type="checkbox"/>
10. Autres (préciser) _____	961 <input type="checkbox"/>	962 <input type="checkbox"/>

SECTION J: TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES / TAXE DE VENTE HARMONISÉE

1. La taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée PAYÉE

Veillez indiquer le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) payé lors de transactions en capital (exclure le fonds courant) par votre municipalité en 2000. Veillez déclarer le montant **NET** de la TPS / TVH payé. Veillez **PORTER EN DÉDUCTION LES CRÉDITS DE TAXE ET RABAIS**. Si possible, veuillez également fournir le détail par type d'activité de la dépense à laquelle la TPS / TVH fut payée. Note: Si les dépenses déclarées aux pages 2 à 5 incluent la TPS / TVH brute alors veuillez déclarer ici la TPS / TVH brute.

**Chiffres réels
2000
(milliers de dollars)**

Total de la TPS / TVH payé	1878
Détail par fonction	
Administration générale	1879
Services de police	1880
Services d'incendie	1881
Autres services de protection	1882
Routes	1883
Déneigement	1884
Stationnement	1885
Autres transports	1886
Approvisionnement d'eau	1887
Égouts vannes et collecteurs	1888
Évacuation des ordures ménagères	1889
Autres services d'hygiène du milieu	1890
Santé publique	1891
Bien-être social	1892
Parcs industriels et commissions	1893
Aménagement communautaire	1894
Logement	1895
Autres services de mise en valeur du territoire	1896
Loisirs	1897
Culture	1898
Autres services de loisirs et de culture	1899
Autres services	1900

Est-ce que ces montants sont inclus dans vos réponses déclarées aux pages 2 à 5 du questionnaire?

Oui 1901 ou Non 1902

2. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée REMBOURSÉE

Veillez indiquer le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) remboursé à votre municipalité en 2000. Si possible, veuillez indiquer si le remboursement était sous forme de rabais ou de crédit de taxe sur les intrants et veuillez également fournir le détail par type d'activité de la dépense à laquelle s'applique le remboursement.

**Chiffres réels
2000**

	Rabais	Crédit de taxe sur les intrants
(milliers de dollars)		
Total de la TPS / TVH remboursé	1006	1007
Détail par fonction		
Administration générale	1008	1009
Services de police	1010	1011
Services d'incendie	1012	1013
Autres services de protection	1014	1015
Routes	1016	1017
Déneigement	1018	1019
Stationnement	1020	1021
Autres transports	1022	1023
Approvisionnement d'eau	1024	1025
Égouts vannes et collecteurs	1026	1027
Évacuation des ordures ménagères	1028	1029
Autres services d'hygiène du milieu	1030	1031
Santé publique	1032	1033
Bien-être social	1034	1035
Parcs industriels et commissions	1036	1037
Aménagement communautaire	1038	1039
Logement	1040	1041
Autres services de mise en valeur du territoire	1042	1043
Loisirs	1044	1045
Culture	1046	1047
Autres services de loisirs et de culture	1048	1049
Autres services	1050	1051

COMMENTAIRES:

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

INSTRUCTIONS

1. Cette enquête vise à mesurer le montant des nouveaux investissements en immobilisations des administrations locales selon la fonction et le type d'actif.
2. Veuillez déclarer les dépenses brutes en immobilisations et les renseignements connexes aux pages 2 et 3 en utilisant pour cela les codes de la page détachable 8. Veuillez également remplir les sections B à J inclusivement aux pages 4, 5 et 6.
3. Les dépenses en immobilisations doivent être déclarées selon la comptabilité d'exercice. Un programme qui s'étend sur plus d'une année doit faire l'objet d'une déclaration chaque année, selon le degré d'achèvement au cours de chaque année, sans tenir compte de la date des règlements.
4. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée – Déclarer les dépenses incluant le montant NET de la taxe sur les produits et services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) payé par votre municipalité. Porter en déduction les crédits de taxe et rabais.
5. Les renseignements demandés **COMPRENENT** les données pour les services des eaux et des égouts, mais **NON** les données pour les transports en commun, les services de gaz, de téléphone et d'électricité ainsi que les hôpitaux et les écoles.
6. Les données demandées comprennent les chiffres réels détaillés pour 2000. Lorsque les données réelles détaillées pour 2000 ne sont pas disponibles, veuillez fournir votre meilleure estimation.
7. Les bâtiments à fins multiples, les actifs à fins multiples ou regroupés doivent être codés selon l'utilisation principale.
8. Les transferts, les subventions ou les contributions à coûts partagés en provenance de l'administration fédérale ou des administrations provinciales ou de leurs organismes / entreprises à des fins d'immobilisations doivent être déclarés à la section C page 4, et **ne doivent pas être portés** en déduction des dépenses déclarées à la section A.
9. Les contributions à coûts partagés en provenance d'autres autorités municipales (municipalités, services de conservation, etc.) **ne doivent pas être portées** en déduction du coût total des projets conjoints. Le coût total de ces projets doit être déclaré par la municipalité responsable. Les contributions à cette fin d'autres municipalités ne doivent pas être considérées comme des dépenses en immobilisations par ces dernières. Les renseignements communiqués de cette façon empêcheront tout double compte des données lorsque les déclarations seront groupées pour donner les totaux provinciaux.
10. Les données demandées en **pourcentage** doivent être arrondies au nombre entier le plus proche.

SECTION A: Dépenses en immobilisations et renseignements connexes

11. **Dépenses en immobilisations** – Déclarer les dépenses brutes au titre des bâtiments et des machines et du matériel neufs et usagés, ainsi que pour les travaux de génie et les terrains. Inclure également le coût de la rénovation, du ravalement, du rattrapage, de la remise en état, de la remise à neuf et de la réhabilitation. Inclure les améliorations locatives et les coûts imputés au compte de capital tels que les honoraires d'architectes, d'avocats et d'ingénieurs ainsi que les travaux effectués par votre propre main-d'oeuvre et les coûts d'installation des machines et du matériel. Ne pas déduire les recettes au titre de sinistres réglés, ni les allocations pour la mise au rebut ou les reprises. **Exclure** les dépenses des réparations et de l'entretien, lesquelles devraient être rapportées séparément à la section B.
12. **Bâtiments, travaux de génie et terrains** – Déclarer dans la colonne 3, page 2, actifs neufs, le coût total de la construction (à contrat et par vos propres employés) selon le degré d'achèvement au cours de chaque année. Le coût des machines et du matériel qui font partie intégrante du bâtiment (ascenseurs, systèmes de chauffage, systèmes d'incendie, dispositifs de dépollution, systèmes de communication interne, etc.) doivent être déclarés comme faisant partie de ce bâtiment, de même que l'aménagement des terrains, la préparation d'autres sites, les terrains de stationnement connexes, etc. Les machines, le matériel et l'aménagement qui se trouvent dans les bâtiments et qui peuvent être déplacés ou remplacés sans modifier de façon sensible le bâtiment doivent faire l'objet d'une déclaration distincte à la page 3. Figurent également ici tous les coûts de planification et d'études préalables à la construction tels que les honoraires des ingénieurs et des experts-conseils, l'arpentage, l'analyse des sols, etc. et tous les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour installation.

Déclarer dans les colonnes appropriées, les dépenses au titre de la rénovation, du ravalement, du rattrapage, de la remise en état, de la remise à neuf, de la réhabilitation, des actifs usagés et des terrains.

13. **Machines et matériel** – Déclarer à la colonne 11, page 3, actifs neufs, le coût total installé de toutes les machines telles que moteurs, génératrices, etc. et le coût à la livraison du matériel mobile tel que les automobiles, les camions, le matériel professionnel et scientifique, les meubles et articles d'ameublement de bureau, qu'ils soient destinés à votre utilisation ou pour fin de location.

Les immobilisations assistées par ordinateur sont des immobilisations pouvant être programmées et, jusqu'à un certain point, pouvant s'ajuster aux modifications de leur environnement physique. Ce groupe comprend les robots, les machines-outils à contrôle numérique et le matériel informatisé individuel.

Déclarer dans les colonnes appropriées, les dépenses au titre de la rénovation, du rattrapage, de la remise en état, de la remise à neuf, de la réhabilitation et des actifs usagés.

14. **Actifs neufs** – Déclarer les dépenses brutes au titre des actifs neufs construits (y compris les additions) et des machines et

du matériel neufs (y compris les pièces de rechange importantes). Déclarer les terrains dans la colonne 6, page 2.

15. **Rénovation, ravalement, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation** – Déclarer les dépenses qui augmentent la valeur des actifs existants. Exclure les coûts de réparation et d'entretien (voir poste 23).
16. **Actifs usagés** – Déclarer les coûts bruts d'acquisition des immeubles existants et des machines et du matériel usagés. Les achats de biens **importés** usagés devront être déclarés à la colonne Actifs neufs.
17. **Terrains** – Déclarer les coûts bruts d'acquisition et inclure les frais connexes (honoraires d'avocats, arpentage, etc.).
18. **Durée de vie utile prévue des actifs neufs** – Déclarer le nombre d'années d'utilisation prévues pour les immobilisations neuves au moment de l'acquisition. Si des actifs semblables ont des durées de vie utile différentes, veuillez les inscrire sur des lignes séparées ou fournir une moyenne pondérée.
19. **Durée de vie utile restante prévue des actifs usagés** – Déclarer le nombre d'années de vie utile prévues pour les immobilisations usagées au moment de l'acquisition. Si des actifs usagés semblables ont des durées de vie différentes, veuillez les inscrire sur des lignes distinctes ou fournir une moyenne pondérée.
20. **Codes de fonction et d'actif** – Voir les listes et les exemples à la page 8. Ces identifiants permettront à Statistique Canada de publier les résultats agrégés de l'enquête à la fois selon le type de service fourni et le type d'immobilisation acquis.
21. Le coût des actifs acquis pour le même programme fonctionnel et dans un groupe de codes des actifs particuliers peut être combiné lors de la déclaration (exemple: le coût total de trois camions à incendie doit être déclaré une fois et codé 236005).
22. Si vous avez besoin de lignes supplémentaires pour une section, veuillez photocopier la page vierge appropriée, la remplir et l'annexer au questionnaire.

SECTION B: Dépenses non-capitalisées pour les réparations et l'entretien

23. Déclarer les dépenses brutes non-capitalisées pour la réparation de construction non-résidentielle, d'autres constructions et pour les machines et le matériel. Veuillez inclure la valeur des travaux exécutés par votre propre main-d'oeuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés. Les dépenses d'entretien pour la construction non-résidentielle ainsi que pour tout autre construction peut comprendre le nettoyage, le déneigement, l'épandage de sel et de sable tandis que pour les machines et le matériel les dépenses peuvent être pour les vidanges d'huile et les lubrifications exigées par certains véhicules et machines. Cette question représente les dépenses non-capitalisées contrairement aux dépenses capitalisées (rénovation, ravalement, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation) inclus aux pages 2 et 3.

SECTION C: Subventions de nature capitale

24. Déclarer par fonction les sommes reçues et attendues en provenance des administrations fédérale et provinciales et de leurs organismes et entreprises pour contribuer au financement des dépenses en immobilisations pendant la période de déclaration. Ne pas inclure le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) remboursé à votre municipalité (voir poste 4).

SECTION D: Ventilation des dépenses de l'environnement

25. Dans cette section, veuillez ventiler les dépenses de l'environnement selon les travaux réalisés par les entrepreneurs et ceux exécutés par vos employés. Aux colonnes 1 et 4, le total des dépenses pour chaque programme fonctionnel doit être égal à la somme des données déclarées pour le programme fonctionnel correspondant à la page 2 pour les bâtiments, travaux de génie et terrains et à la page 3 pour les machines et matériel. Aux colonnes 2 et 5, les dépenses pour les travaux exécutés par vos employés comprennent la valeur de tous les matériaux et de tout l'équipement fournis gratuitement aux entrepreneurs, tous les honoraires d'architectes, d'ingénieurs et de conseils et ceux versés pour d'autres services similaires. Aux colonnes 3 et 6, les dépenses pour les travaux réalisés par les entrepreneurs comprennent les sommes versées en vertu de contrats ou l'équivalent, y compris les retenues de garantie. Les traitements et salaires pour les travaux exécutés par vos employés ou par des entrepreneurs correspondent aux gains bruts avant les retenues, comme l'impôt sur le revenu; ils incluent les primes d'encouragement et les payes de vacances, mais excluent les avantages sociaux.

SECTION E: Aliénation et vente d'immobilisations

26. Si vous avez aliéné ou vendu des actifs semblables avec des durées de vie différentes, vous pouvez inscrire un prix de vente combiné à la colonne 2, un coût en capital accumulé combiné à la colonne 3 et un âge moyen pondéré calculé à la colonne 4. Le coût en capital accumulé d'un actif est le coût original plus toutes les dépenses en capital connexes subséquentes. Déclarer les échanges ici. Note: les codes de fonction ne sont pas nécessaires pour répondre à cette section.

SECTIONS F, G et H: Analyse des raisons

27. Si vos aliénations/ventes d'immobilisations (**section F**) ou si vos dépenses en immobilisations (**section G**) ont été faites pour diverses raisons, elles doivent être calculées au prorata de chaque raison en cause. Si cela n'est pas possible, il faut indiquer la raison la plus importante.
28. Le but de la **section H** est d'indiquer la, ou les, raisons des variations principales dans les dépenses déclarées, ce qui réduira par conséquent la possibilité d'autres demandes de renseignements.

Pour information seulement

CODES DES FONCTIONS ET DES ACTIFS (À utiliser lors de la réponse des sections A et D)

CODES DES FONCTIONS (Colonnes 1 et 9 section A)

PROGRAMME FONCTIONNEL	CODE
Administration générale	12
Services de police	22
Services d'incendie	23
Autres services de protection	29
Routes (y compris les égouts pluviaux)	31
Déneigement	32
Stationnement	33
Autres transports	39

PROGRAMME FONCTIONNEL	CODE
Approvisionnement d'eau	41
Égouts vannes et collecteurs (sans les égouts pluviaux)	42
Évacuation des ordures ménagères (inclure le recyclage)	43
Autres services d'hygiène du milieu	49
Santé publique	50
Bien-être social	60
Parcs industriels et commissions	71

PROGRAMME FONCTIONNEL	CODE
Aménagement communautaire	72
Logement	73
Autres services de mise en valeur du territoire	79
Loisirs	81
Culture	82
Autres services de loisirs et de culture	89
Autres services	90

CODES DES ACTIFS (Colonnes 2 et 10 section A et colonne 1 section D)

BÂTIMENTS	CODE
Immeubles administratifs à bureaux et municipaux	01
Laboratoires, centres de recherche et de développement	02
Postes de police	03
Centres de détention, prisons, palais de justice	04
Casernes de pompiers	05
Garages pour ambulances	06
Entrepôts	07
Garages pour entretien, ateliers, installations d'entreposage du matériel	08
Entrepôts de sel et de sable	09
Garages de stationnement municipaux	10
Hangars d'aviation	11
Centres de santé, cliniques et autres installations de soins de santé, sans la construction résidentielle	12
Foyers pour personnes âgées, maisons de repos	13
Garderies	14
Constructions résidentielles	15
Installations touristiques	16
Centres de congrès	17
Marchés	18
Complexes sportifs, stades intérieurs, arénas, piscines intérieures, centres de sport et autres immeubles récréatifs communautaires	19
Bibliothèques	20
Musées	21
Centres pour les sciences	22
Archives publiques	23
Sites historiques	24
Théâtres, établissements pour les arts d'interprétation	25
Centres culturels	26
Autres immeubles	29

TRAVAUX DE GÉNIE - fin	CODE
Égouts sanitaires et pluviaux, canalisations, fossés et égouts latéraux	50
Lagunes	51
Lutte et suppression de la pollution	52
Installations d'élimination des ordures ménagères (y compris les dépotoirs et incinérateurs)	53
Installations de loisirs extérieurs telles que parcs, stades ouverts, terrains de golf, piscines et courts de tennis	54
Parcs zoologiques	55
Cimetières	56
Autres bâtiments de génie	59

TERRAIN	CODE
Banques de terrain et rénovation urbaine	61
Parcs industriels	62
Conservation	63
Autres terrains	69

MACHINES ET MATÉRIEL	CODE
Camions et autres véhicules automobiles (excluant les camions hors route, voir la catégorie 6010) conçus pour le transport de marchandises	6001
Automobiles	6003
Remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises	6004
Véhicules automobiles d'usage spécial autres que pour le transport de personnes ou de marchandises; ex., camions à incendie, balayeuses de chemin, camions-grues, souffleuses, surfaceuses, élévateurs à hachelle montés sur camion	6005
Aéronefs (excluant les satellites, voir la catégorie 6099)	6007
Navires, bateaux et bâtiments flottants	6008
Autres véhicules automobiles et véhicules à propulsion non mécaniques; ex., camions hors route, véhicules tout-terrain, motoneiges, motocyclettes, bicyclettes	6010
Autre matériel de transport; ex., autobus, fourgonnettes pour le transport d'au moins 10 personnes, moteurs, pneus et carrosseries de véhicules automobiles, équipement de signalisation pour véhicules automobiles	6099
Centrifugeuses, matériel pour la filtration ou l'épuration des liquides et des gaz; ex., machines et matériel pour la filtration et l'épuration des eaux usées et des eaux d'égout (matériel de transformation/assisté par ordinateur)	7102
Machines-outils et accessoires (matériel de transformation/assisté par ordinateur)	7108
Matériel pour le triage, le criblage, la séparation, le lavage, le broyage, le concassage, le mélange ou le malaxage des matières minérales sous forme solide; ex., machines pour le mélange de matières minérales à l'asphalte (matériel de transformation/assisté par ordinateur)	7109
Autre matériel de transformation; ex., distributeurs automatiques de marchandises (assisté par ordinateur)	7199
Centrifugeuses, matériel pour la filtration ou l'épuration des liquides et des gaz; ex., machines et matériel pour la filtration et l'épuration des eaux usées et des eaux d'égout (matériel de transformation/classique)	7202
Machines-outils et accessoires (matériel de transformation/classique)	7208

MACHINES ET MATÉRIEL - fin	CODE
Matériel pour le triage, le criblage, la séparation, le lavage, le broyage, le concassage, le mélange ou le malaxage des matières minérales sous forme solide; ex., machines pour le mélange de matières minérales à l'asphalte (matériel de transformation/classique)	7209
Autre matériel de transformation; ex., distributeurs automatiques de marchandises (classique)	7299
Ordinateurs et matériel connexe (excluant les logiciels achetés séparément)	8001
Logiciels	8002
Matériel de bureau (excluant les télécopieurs, voir la catégorie 8107)	8003
Mobilier de bureau	8004
Autres meubles, lampes et appareils d'éclairage; ex., mobilier d'auditorium, de théâtre, de cafétéria et mobilier pour les loisirs	8005
Appareils de commutation téléphonique (assistés par ordinateur)	8106
Téléphones et matériel connexe; ex., télécopieurs, téléphones cellulaires, modems, répondeurs (assistés par ordinateur)	8107
Appareils de radiodiffusion et de télédiffusion (assistés par ordinateur)	8108
Appareils récepteurs de télévision et de radio (combinés ou non, dans un même boîtier, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son); ex., récepteurs radio portatifs, écrans vidéo (assistés par ordinateur)	8109
Autre matériel de communication (assisté par ordinateur)	8199
Appareils de communication téléphonique (classique)	8206
Téléphones et matériel connexe; ex., répondeurs téléphoniques (classiques)	8207
Appareils de radiodiffusion et de télédiffusion (classiques)	8208
Appareils récepteurs de télévision et de radio (combinés ou non, dans un même boîtier, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son); ex., récepteurs radio portatifs, écrans vidéo (classiques)	8209
Autre matériel de communication (classique)	8299
Pompes, compresseurs d'air et ventilateurs	9002
Matériel pour le conditionnement de l'air (excluant les conditionneurs d'air portatifs, voir la catégorie 9099), la réfrigération et la congélation	9003
Fours industriels ou de laboratoire, brûleurs et matériel connexe; ex., incinérateurs	9004
Matériel pour le tirage, le levage, la manutention, le chargement ou le déchargement - assisté par ordinateur	9106
Matériel pour le tirage, le levage, la manutention, le chargement ou le déchargement - classique	9206
Chariots à fourche et chariots d'entrepôt	9007
Matériel pour le déplacement, le nivellement, l'excavation, le compactage, l'extraction ou le forage de la terre, des minéraux, des minerais ou de la neige (sauf les tracteurs à chenilles et les autres tracteurs, voir la catégorie 9099)	9008
Moteurs électriques et génératrices	9009
Outils à main	9014
Autre matériel et outillage; ex., réservoirs de stockage, tracteurs destinés à l'agriculture et à l'entretien du gazon, conditionneurs d'air portatifs, matériel électrique pour le contrôle de la circulation, matériel pour la photographie, extincteurs, tuyaux d'incendie, compteurs de gaz, compteurs d'eau, compteurs d'électricité, instruments de laboratoire, balances, chaudières de chauffage central	9099

EXEMPLES

- ① Une caserne de pompiers a été construite en 2000 au coût de \$350,000 avec une durée de vie utile prévue de 35 ans.
- ② En 2000, un immeuble à bureaux existant/utilisé a été acheté au coût de \$225,000 et \$75,000 ont été dépensés en rénovations. On prévoit que l'immeuble servira pendant une période estimée de 30 ans comme centre administratif à des fins d'administration générale.
- ③ Deux terrains prévus pour développement futur comme parc industriel ont été achetés en 2000 au coût total de \$200,000.

SECTION A: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES (sans les réparations et l'entretien)

CODES (inscrire les combinaisons de la page 8)	BÂTIMENTS, TRAVAUX DE GÉNIE ET TERRAINS				RENSEIGNEMENTS CONNEXES							
	CHIFFRES RÉELS 2000				Durée de vie utile prévue des actifs neufs colonnes 3 et 4	Durée de vie restante prévue des actifs usagés colonne 5						
	Actifs neufs (y compris les additions)	Rénovation, ravalement, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation	Actifs usagés	Terrains								
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)					
Code de fonction		Code d'actif		(milliers de dollars)				(nombre d'années)				
①	006	2 3	0 5	007	350	008	009	010	011	35	012	
②	013	1 2	0 1	014	75	015	225	016	017	30	019	30
③	020	7 1	6 2	021		022		023	024	200	025	026

